

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 786**31 juillet 2004****SOMMAIRE**

Agoranet Holding S.A., Luxembourg	37726	Fly Invest S.A., Luxembourg	37722
Al Badr B. Holding S.A., Luxembourg	37728	Forage Holding S.A., Luxembourg	37722
Alimentation Costa, S.à r.l., Grevenmacher	37700	Frank Kienel, S.à r.l., Wasserbillig	37704
Aspidistra International Holding S.A., Luxembourg	37728	Gaheraupa S.A., Luxembourg	37723
Asturias Holdings S.A., Luxembourg	37694	Genvest S.A.H., Luxembourg	37687
Banca Lombarda Sicav, Luxembourg	37723	Genvest S.A.H., Luxembourg	37687
Bi-Lu-Fer S.A., Howald	37719	Gram & Partners S.A., Luxembourg	37697
Bocaril Holding S.A., Luxembourg	37726	Greenfield International S.A.H., Luxembourg	37724
Bondline S.A.H., Luxembourg	37717	Hilos S.A.H., Luxembourg	37698
Caliopé International Investment S.A., Luxembourg	37724	Hilos S.A.H., Luxembourg	37698
Car Business S.A.H., Luxembourg	37727	Hinpes S.A., Luxembourg	37697
Carrosserie 2000, S.à r.l., Fentange	37711	HSBC Republic Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg	37682
Comark S.A., Winseler	37685	HSBC Republic Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg	37682
Comark S.A., Winseler	37685	ING Luxembourg S.A., Luxembourg	37695
Comark S.A., Winseler	37685	ING Private Capital Management S.A., Luxembourg	37697
Comark S.A., Winseler	37685	Insula S.A., Ehlerange	37683
Comark S.A., Winseler	37685	Interopa S.A., Luxembourg	37688
Comark S.A., Winseler	37686	Interopa S.A., Luxembourg	37688
Consortium International S.A., Luxembourg	37725	Interopa S.A., Luxembourg	37689
Converter Technologies Holding S.A., Luxembourg	37724	Interopa S.A., Luxembourg	37689
Delma & Cie, S.à r.l., Wiltz	37688	Interopa S.A., Luxembourg	37713
Desalline S.A.H., Luxembourg	37727	Interport International S.A., Luxembourg	37715
Diadème S.A.H., Luxembourg	37717	Jabbalux S.A.H., Luxembourg	37698
Distributrade Holding S.A., Luxembourg	37713	Jabbalux S.A.H., Luxembourg	37698
Distributrade Holding S.A., Luxembourg	37713	Kailoua S.A., Luxembourg	37689
Elektra Finanzierung A.G., Luxembourg	37726	Leoralux, S.à r.l., Marnach	37695
Estalex Real Estate S.A., Luxembourg	37725	Localdata, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	37722
F.M. Auto, S.à r.l., Bivange	37712	Lux Publicité, S.à r.l., Schifflange	37702
F.M.K. International Beteiligungsgesellschaft S.A.H., Luxembourg	37716	Lux Publicité, S.à r.l., Schifflange	37703
Faircross S.A., Luxembourg	37700	Lux-Concept S.A., Diekirch	37686
Faircross S.A., Luxembourg	37700	Lux-Sportinter S.A.H., Luxembourg	37694
Festivitas S.A., Luxembourg	37718	Lux-Sportinter S.A.H., Luxembourg	37694
Festivitas S.A., Luxembourg	37718	Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., Luxembourg	37718
Fidomes, S.à r.l., Wiltz	37688	Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., Luxembourg	37718
Fiduciaire G.M.S., Global Management & Services S.A., Luxembourg	37701	Luxus Investissement S.A., Luxembourg	37724

Marsan Holding S.A., Luxembourg	37726	S.W.I.F.T. Re (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	37721
Mawi, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	37711	Sanidubrulux, S.à r.l., Hovelange	37688
Metzerei Vei Vum Sei S.A., Eschdorf.	37687	SES ASTRAnet S.A., Betzdorf.	37708
Newteam Ingénieurs-Conseils en Génie Civil, S.à r.l., Luxembourg.	37705	SES ASTRAnet S.A., Betzdorf.	37711
Nexus Financial S.A., Luxembourg.	37686	Secalt S.A., Luxembourg	37699
Optiplan, S.à r.l., Gonderange.	37703	Simfo S.A., Luxembourg.	37707
Otovitre S.A., Luxembourg	37725	Solficorp S.A., Wiltz	37722
(La) Parfumerie de Martelange, S.à r.l., Rombach- Martelange	37687	Stockton S.A., Luxembourg	37699
Plessis Holding S.A., Luxembourg.	37703	Tecanox S.A.H., Luxembourg	37725
Plessis Holding S.A., Luxembourg.	37703	Televenture International S.A., Luxembourg	37716
Prescott Investment S.A., Luxembourg.	37728	Televenture International S.A., Luxembourg	37716
S.B.D. Synthetic Biological Development S.A.H., Luxembourg	37711	TKO Finance S.A., Luxembourg	37691
S.B.D. Synthetic Biological Development S.A.H., Luxembourg	37712	U-C Consulting Luxembourg S.A., Schengen	37682
S.W.I.F.T. Re (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	37721	UBAM, Sicav, Luxembourg	37717
		Vestigor S.A., Luxembourg	37715
		Vestigor S.A., Luxembourg	37715
		Yasmin Real Estates S.A., Luxembourg	37727

U-C CONSULTING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1A, Wäistrooss.
R. C. Luxembourg B 73.911.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(045517.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

HSBC REPUBLIC HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02866, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Signature.

(046234.3/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

HSBC REPUBLIC HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.085.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale annuelle le conseil d'administration de la société HSBC REPUBLIC HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. se compose comme suit jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'année 2004:

- Monsieur John P Deluca, né 22 octobre 1960 à Buffalo, New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant 1, HSBC Center 22nd Floor, Buffalo, New York 14203 Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur A. Leigh Robertson, né le 6 septembre 1690 à Fullerton, Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant 18-20, rue de Lausanne, les Cygnes, 1211 Genève 1, Suisse,
- Monsieur Jean Hoss, né le 2 août 1937 à Luxembourg, demeurant 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Le mandat de KPMG AUDIT a été renouvelé pour la durée d'une année.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046230.3/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

INSULA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.
R. C. Luxembourg B 101.009.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme LAICOS S.A., ayant son siège social à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem, R. C. Luxembourg section B numéro 81.497, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Claude Muller, ci-après qualifié;

2.- Monsieur Claude Muller, fonctionnaire communal, demeurant à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de INSULA S.A.

Le siège social est établi à Ehlerange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente et la location d'immeubles ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3.- Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en trente et une (31) actions de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société anonyme LAICOS S.A., prédésignée, trente actions	30
2.- Monsieur Claude Muller, préqualifié, une action	1
Total: trente et une actions	31

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Claude Muller, fonctionnaire communal, né à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 1967, demeurant à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem;
 - b) Madame Sylvie Irrthum, gérante de société, née à Differdange, le 18 décembre 1965, épouse de Monsieur Claude Muller, demeurant à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem;
 - c) Monsieur Paul Muller, retraité, né à Reuland, le 1^{er} juillet 1934, demeurant à L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue C.M. Spoo.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée FIDCOSERV, S.à r.l., ayant son siège social à 2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R. C. Luxembourg section B numéro 45.049.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 5.- Le siège social est établi à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Claude Muller, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Muller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mai 2004, vol. 527, fol. 5, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juin 2004.

J. Seckler.

(043753.3/231/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

COMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9696 Winseler, 86, Duerfstrooss.
R. C. Diekirch B 4.004.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 8 juin 2004, réf. DSO-AR00072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juin 2004.

Signature.

(902072.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

COMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9696 Winseler, 86, Duerfstrooss.
R. C. Diekirch B 4.004.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 8 juin 2004, réf. DSO-AR00073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juin 2004.

Signature.

(902073.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

COMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9696 Winseler, 86, Duerfstrooss.
R. C. Diekirch B 4.004.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 8 juin 2004, réf. DSO-AR00074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juin 2004.

Signature.

(902074.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

COMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9696 Winseler, 86, Duerfstrooss.
R. C. Diekirch B 4.004.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 8 juin 2004, réf. DSO-AR00075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juin 2004.

Signature.

(902075.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

COMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9696 Winseler, 86, Duerfstrooss.
R. C. Diekirch B 4.004.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 8 juin 2004, réf. DSO-AR00076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juin 2004.

Signature.

(902076.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

COMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9696 Winseler, 86, Duerfstrooss.
R. C. Diekirch B 4.004.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 8 juin 2004, réf. DSO-AR00077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juin 2004.

Signature.

(902077.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

COMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9696 Winseler, 86, Duerfstrooss.
R. C. Diekirch B 4.004.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2002

L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2002 a, entre autres, approuvé les décisions suivantes:

1) La nomination de M. Carol De Meester, demeurant à B-6600 Bastogne (B), M. Edwin De Meester, demeurant à L-9696 Winseler (L), et Mme Martine Winand, demeurant à L-9696 Winseler (L) comme administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans (échéant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008).

2) La nomination de M. Christian Haot, demeurant à Hamoir/Ourthe (B), comme Commissaire pour une nouvelle période de 6 ans (échéant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008).

Edwin De Meester a reçu pouvoir d'agir seul afin de procéder aux Publications Officielles suite à cette Assemblée Générale Ordinaire.

COMARK S.A.

E. De Meester

Administrateur

Enregistré à Diekirch, le 8 juin 2004, réf. DSO-AR00078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

(902071.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

LUX-CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9285 Diekirch, 8, rue du Tilleul.
R. C. Luxembourg B 99.922.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 23 avril 2004, enregistré à Diekirch, le 26 avril 2004, volume 614, folio 7, case 6,

que le siège social de la société anonyme LUX-CONCEPT S.A.,

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Mines, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 3 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 710 du 1^{er} octobre 1998,

a été transféré de L-9285 Diekirch, 6, rue du Tilleul à L-9285 Diekirch, 8, rue du Tilleul.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 9 juin 2004.

F. Unsen.

(902089.4/234/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

NEXUS FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 94.126.

*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société
tenue au siège social en date du 28 mai 2004*

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2003 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Administrateurs

- Mlle Nora Lee Notzon, 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

- M. Meng Wang, 7, Riverview Rd, 06880 Westport, CT, USA

- M. Felix Singer, 19, Revere Rd, 06878 Riverside, CT, USA

Commissaire aux Comptes

- PricewaterhouseCooper, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Luxembourg, le 28 mai 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045516.3/631/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

METZLEREI VEI VUM SEI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 4, Op der Knupp.
R. C. Diekirch B 5.205.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 28 mai 2004, réf. DSO-AQ00292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 9 juin 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(902090.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

LA PARFUMERIE DE MARTELANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 4, route de Bigonville.
R. C. Luxembourg B 95.746.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 28 mai 2004, réf. DSO-AQ00293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 9 juin 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(902091.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

GENVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.629.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(045557.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

GENVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.629.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2004

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Raul Marques en remplacement de Monsieur Philippe Slendzak. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période d'un an la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045527.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

FIDOMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 95.765.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 4 juin 2004, réf. DSO-AR00046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 juin 2004.

Signature.

(902093.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

DELMA & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 98.510.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 4 juin 2004, réf. DSO-AR00044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 juin 2004.

Signature.

(902094.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

SANIDUBRULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8538 Hovelange, 40, Haaptstrooss.
R. C. Diekirch B 4.945.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02446, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Signature.

(902096.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

INTEROPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 19.006.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux - Réviseurs d'Entreprises

Signatures

(045637.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

INTEROPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 19.006.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux - Réviseurs d'Entreprises

Signatures

(045646.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

INTEROPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 19.006.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux - Réviseurs d'Entreprises

Signatures

(045650.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

INTEROPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 19.006.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux - Réviseurs d'Entreprises

Signatures

(045652.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

**KAILOUA S.A., Société Anonyme,
(anc. KAILOUA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 97.569.

L'an deux mille quatre, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KAILOUA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R. C. Luxembourg section B numéro 97.569, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 42 du 13 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Grosjean, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne Zinni, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transformation de l'objet social de la société en société de participation financière pleinement imposable.
2. Modification de l'alinéa 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KAILOUA S.A.»
3. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et le contrôle de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et le réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

4. Augmentation du capital autorisé pour le porter de son montant actuel de EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) à un montant de EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros).

5. Modification subséquente de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts.

6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participation financière pleinement imposable.

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KAILOUA S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier également l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4**. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et le contrôle de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et le réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de la société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) à un montant de EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros), représenté par 20.000 (vingt mille) actions avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5**. Le capital social autorisé est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros), représenté par 20.000 (vingt mille) actions, ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Gehlen, T. Grosjean, A. Zinni, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mai 2004, vol. 527, fol. 5, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2004.

J. Seckler.

(043860.3/231/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

TKO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 68.816.

L'an deux mille quatre, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TKO FINANCE S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, (R. C. Luxembourg section B numéro 68.816), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 février 1999, publié au Mémorial C numéro 384 du 28 mai 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 27 août 1999, publié au Mémorial C numéro 864 du 18 novembre 1999;
- en date du 19 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 791 du 28 octobre 2000;
- en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 10 du 3 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Evrard, licencié en lettres modernes, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

- Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social moyennant versements en numéraire à concurrence de EUR 1.000.000,- en vue de le porter de EUR 3.500.000,- à EUR 4.500.000,- par la création et l'émission de 10.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par l'actionnaire majoritaire.

2.- Instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 50.000.000,- avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

3.- Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 4,500,000.- (four million five hundred thousand Euros) divided into 45,000 (forty-five thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 50,000,000.- (fifty million Euros) to be divided into 500,000 (five hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on May 17, 2009, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible

bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.»

Version française:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 4.500.000,- (quatre millions cinq cent mille euros) représenté par 45.000 (quarante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 mai 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec, émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million d'euros (1.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trois millions cinq cent mille euros (3.500.000,- EUR) à quatre millions cinq cent mille euros (4.500.000,- EUR), par la création de dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

Souscription - Libération

Les dix mille (10.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société CLOSE TRUSTEES JERSEY LIMITED, avec siège social à Kingsgate House, 55 Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QB, Channel Islands, agissant en tant que trustee du B&B TRUST.

Le montant d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société TKO FINANCE S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de cinquante millions d'euros (50.000.000,- EUR), représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration établi en conformité avec l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment le pouvoir de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

En outre, l'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at 4,500,000.- EUR (four million five hundred thousand Euros), represented by 45,000 (forty-five thousand) shares with a nominal value of 100.- EUR (one hundred Euros) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at 50,000,000.- EUR (fifty million Euros) to be divided into 500,000 (five hundred thousand) shares with a nominal value of 100.- EUR (one hundred Euros) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on May 17, 2009, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting' subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of article 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.»

Version française:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à 4.500.000,- EUR (quatre millions cinq cent mille euros), représenté par 45.000 (quarante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de 50.000.000,- EUR (cinquante millions d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 mai 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme, d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, C. Evrard, V. Baravini, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mai 2004, vol. 527, fol. 6, case 2. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2004.

J. Seckler.

(043776.3/231/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

ASTURIAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 520.576,40.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 38.643.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Compère.

(045378.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

LUX-SPORTINTER S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 31.964.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(045439.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

LUX-SPORTINTER S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 31.964.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2004

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

- Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour une période d'un an la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045418.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

ING LUXEMBOURG, Société Anonyme.
Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 6.041.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2004

Les mandats d'administrateurs de MM. Philippe Damas, Jean-Pierre Wellens, Bruno Colmant, Elmar Baert, Jan Op de Beeck et Alex Schmitt, sont prorogés pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée décide en outre:

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur René Faltz et d'octroyer le poste vacant à Monsieur Paul Mousel;
- de créer un nouveau poste d'administrateur attribué à Monsieur Bernard Coucke. Ce dernier exercera la fonction d'administrateur-délégué, antérieurement attribuée à Monsieur Bruno Colmant.

Ces deux nominations viendront également à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045395.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

LEORALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 17, Marburgerstrooss.
R. C. Luxembourg B 101.004.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- La société anonyme LEORA FINANCE, ayant son siège social à B6672 Gouvy, 31, Beho (Belgique), ici représentée par un de ses administrateurs-délégués, Monsieur Maurice Leonard, administrateur de sociétés, demeurant à Gouvy (Belgique). Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LEORALUX, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la distribution en gros de produits et de matériaux du secteur de l'optique, toutes prestations de services en relation avec ceux-ci ainsi que la prise de participation dans ce domaine.

La société a en outre pour objet la distribution en gros de montres et de tous produits et matériaux du secteur de l'horlogerie ainsi que l'achat et la vente d'articles de bijouterie.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Marnach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique la société anonyme LEORA FINANCE, ayant son siège social à B-6672 Gouvy, 31, Beho (Belgique).

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ sept cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-9764 Marnach, 17, Marburgerstroos.

2.- Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur Maurice Leonard, administrateur de sociétés, né à Bastogne (Belgique), le 15 novembre 1960, demeurant à B-6672 Gouvy, 31, Beho (Belgique).

- Monsieur François de Radzitzky d'Ostrowick, gérant de société, né à Dréhance (Belgique), le 3 juillet 1949, demeurant à B-1367 Ramillies, 37, rue de la Montagne (Belgique).

3.- La société est engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Leonard, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mai 2004, vol. 526, fol. 95, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mai 2004.

J. Seckler.

(043692.3/231/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

ING PRIVATE CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 46-48, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 79.669.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2004

L'Assemblée prend acte de la démission de Messieurs Marc Sallet, Henricus Bastiaans, Ernest Van Ginkel et Gelinus Van Hoepen.

L'Assemblée, constatant que les mandats d'administrateur de:

- Bruno Colmant, Président
- Philippe Catry, Administrateur-Délégué
- Georges Wolff, Administrateur

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05338. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045399.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

HINPES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 40.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01864, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045408.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

GRAM & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 59.845.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenu le 19 mai 2004

Au Conseil d'Administration de GRAM & PARTNERS S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- de nommer M. Jvan Andrea Bontognali domicilié professionnellement Via Canonica 11, CH-Lugano, Suisse, en qualité d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

G. Corabi

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046174.3/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

JABBALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.729.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(045552.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

JABBALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.729.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2004

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,
- Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période d'un an la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045523.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

HILOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.813.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(045556.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

HILOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.813.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2004

L'Assemblée accepte la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Henri Grisius et ne procède pas à son remplacement:

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période d'un an la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045525.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

SECALT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1011 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 4.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02853, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour le Conseil d'Administration

SECALT S.A.

Signature

(045480.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

STOCKTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.853.

L'an deux mille quatre, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STOCKTON S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R. C. Luxembourg section B numéro 44.853, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 août 1993, publié au Mémorial C numéro 507 du 26 octobre 1993,

et dont le capital social a été converti en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euro soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, suivant décision du conseil d'administration de la société du 7 décembre 2001, dont un extrait du procès-verbal de la réunion a été publié au Mémorial C numéro 1339 du 16 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Anne Zinni, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Grosjean, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme STOCKTON S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R. C. Luxembourg section B numéro 67.905.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Gehlen, T. Grosjean, A. Zinni, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mai 2004, vol. 527, fol. 5, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2004.

J. Seckler.

(043777.3/231/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

ALIMENTATION COSTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6713 Grevenmacher, 10A, rue des Bateliers.

R. C. Luxembourg B 85.584.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(045498.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

FAIRCROSS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 62.112.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Signature.

(045808.3/1349/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

FAIRCROSS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 62.112.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme FAIRCROSS S.A. tenue extraordinairement en date du 7 mai 2004 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice au 31 octobre 2003 sont approuvés,
- La perte de l'exercice au 31 octobre 2003 est reportée aux comptes de l'année 2004.
- Après délibération conformément à l'article 100 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a décidé la poursuite de l'activité de la société,
- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats au 31 octobre 2003.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045817.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

FIDUCIAIRE G.M.S., GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.566.

L'an deux mille trois, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A., en abrégé FIDUCIAIRE G.M.S. S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, (R. C. Luxembourg section B numéro 68.566), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 337 du 12 mai 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Nowankiewicz, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francesco Signorio, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à concurrence de 169.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 200.000,- EUR, par la création et l'émission de 3.380 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50,- EUR, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante-neuf mille euros (169.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux cent mille euros (200.000,- EUR), par la création et l'émission de trois mille trois cent quatre-vingts (3.380) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Mille neuf cent quatre-vingts (1.980) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par:

1.- La société anonyme COFISI S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, à concurrence de trois cent soixante-cinq (365) actions;

2.- La société anonyme FIDEPAR S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, à concurrence de mille six cent quinze (1.615) actions.

Le montant de quatre-vingt-dix-neuf mille euros (99.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prêt montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A., en abrégé FIDUCIAIRE G.M.S. S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Mille quatre cents (1.400) actions nouvellement émises et attribuées gratuitement aux anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, sont libérées moyennant incorporation au capital de réserves disponibles à concurrence de soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) faisant pour COFISI S.A. 644 actions et pour FIDEPAR S.A. 756 actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-L. Jourdan, T. Nowankiewicz, F. Signorio, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2003, vol. 525, fol. 40, case 7. – Reçu 990 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juin 2004.

J. Seckler.

(043858.3/231/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

LUX PUBLICITE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck.

R. C. Luxembourg B 67.498.

L'an deux mille quatre, le deux juin.

Par-devant Maître André-Jean-Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Christian Thomas, gérant de société, né le 4 août 1952 à Amnéville (France), demeurant à F-57270 Ukange, 11, route de Thionville, (France), représenté aux fins des présentes par Mademoiselle Françoise Hussin, employée privée, demeurant L-1525 Strassen, 10, rue Alexandre Fleming, en vertu d'une procuration délivrée le 28 mai 2004
2. Monsieur Laurent Boileau, employé privé, né le 9 juillet 1966 à Metz (France), demeurant à F-57650 Fontoy, 29, rue des Roses, (France).
3. Mademoiselle Virginie Becker, employée privée, née le 3 février 1977 à Boulay (France), demeurant à F-57320 Anzeling, 14, Voie Romaine, (France).

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LUX PUBLICITE, R. C. Luxembourg B numéro 67.498, avec siège social à L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération, constituée sous la dénomination sociale de MOBILE AFFICHE LUXEMBOURG, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 25 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 122 du 26 février 1999.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 1^{er} avril 1999, publié au Mémorial C numéro 498 du 29 juin 1999,
- en date du 13 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 798 du 27 octobre 1999,
- en date du 16 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 964 du 6 novembre 2001, contenant le changement de la dénomination sociale en LUX PUBLICITE.

et par un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster:

- en date du 1^{er} mars 2002, publié au Mémorial C numéro 1070 du 12 juillet 2002, portant changement d'adresse et conversion du capital en euros.
- Les associés prennent la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération, à L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck et ce à compter de ce jour.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Schifflange.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Hussin, L. Boileau, V. Becker, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 21CS, fol. 32, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(046308.3/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

LUX PUBLICITE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck.

R. C. Luxembourg B 67.498.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 672 du 2 juin 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(046310.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

PLESSIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 21.595.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00517, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(045560.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

PLESSIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 21.595.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2004

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., demeurant au 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur-délégué.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00517. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045528.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

OPTIPLAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 4A, rue Hiehl.

R. C. Luxembourg B 88.036.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(045502.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

FRANK KIENEL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 101.111.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend und vier, den siebten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg),

Ist erschienen:

Herr Frank Kienel, Kaufmann, wohnhaft in D-54318 Mertesdorf, Im Bungert 1.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung FRANK KIENEL, S.à r.l.**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Einzelhandel mit Haushaltsartikeln.

Die Gesellschaft kann ferner alle Geschäfte tätigen, industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, welche direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck stehen oder welche zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich sein können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile****Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsiebzig Euro (€ 125,-), welche integral durch Herrn Frank Kienel, Kaufmann, wohnhaft in D-54318 Mertesdorf, Im Bungert 1, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll eingezahlt, sodass der Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III. Verwaltung und Vertretung**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundsiebzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr acht hundert fünfzig Euro (EUR 850.-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

- a) zum Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird ernannt: Herr Frank Kienel, Kaufmann, wohnhaft in D-54318 Mertesdorf, Im Bungert 1.
- b) Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführer rechtskräftig vertreten.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-Rue.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Kienel, H. Beck

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 10. Juni 2004.

H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 8 juin 2004, vol. 356, fol. 88, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

(046101.3/201/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

NEWTEAM INGENIEURS-CONSEILS EN GENIE CIVIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R. C. Luxembourg B 101.113.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai à neuf heures.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Claude Jacoby, ingénieur diplômé R.W.T.H.A., né à Luxembourg le 14.04.1950, demeurant à L-1452 Luxembourg, 10, rue Théodore Eberhard.

2) Monsieur Walter De Toffol, technicien diplômé C.E.M.L., né à Vallanda-Agordina (Italie) le 09.11.1954, demeurant à L-1711 Luxembourg, 7, rue Bernard Haal.

3) Monsieur Paul Moecher, ingénieur diplômé I.S.T., né à Ettelbrück le 25.01.1955, demeurant à L-6913 Roodt/Syre, 26, rue A. Hoffmann.

4) Monsieur Georges Sebastiani, ingénieur industriel des constructions I.S.I., né à Arlon le 12.03.1956, demeurant à B-6780 Hondelange, 4, rue des Châtaigniers.

5) Monsieur Marc Ewen, ingénieur diplômé T.U. Karlsruhe, né à Luxembourg le 01.11.1968, demeurant à L-8286 Kehlen, 6, rue du Cimetière.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives, par les présents statuts et par un pacte entre associés.

Art. 2. La société a pour objet l'étude complète de tous projets de construction et de génie civil, le contrôle, la direction et la coordination des travaux, toutes prestations consultatives, d'assistance, de contrôle et d'expertises dans le domaine de l'ingénierie, ainsi que toutes activités se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou pouvant en faciliter le développement ou la réalisation.

La société peut notamment s'intéresser par voie d'apport, de prise de participation ou autrement dans toutes les sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien ou susceptibles d'en favoriser le développement ou l'extension.

Art. 3. La société prend la dénomination de NEWTEAM INGENIEURS-CONSEILS EN GENIE CIVIL, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille six cents euros (EUR 31.600,-) représenté par trois cent seize (316) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Lorsqu'un associé entend céder en tout ou en partie de ses parts sociales, il doit les offrir aux autres associés au prorata des parts détenues par ceux-ci et au prix fixé entre les parties selon les dispositions du pacte entre associés. Les autres associés auront un délai de trois mois pour accepter l'offre de cession.

Si un ou plusieurs des associés restants renoncent à leur droit de rachat préférentiel, ce droit accroîtra aux autres associés restants dans la proportion des parts détenues par chacun d'eux.

Si tous les associés restants renoncent à leur droit de rachat préférentiel ou ne l'utilisent que partiellement, ils sont tenus d'accepter sous réserve des dispositions légales impératives le ou les tiers acheteurs proposés par l'associé-vendeur, ou, en cas de refus, de désigner un ou plusieurs tiers acheteurs auxquels le vendeur doit céder les parts non reprises par ses co-associés. Dans ce dernier cas, et s'il y a désaccord sur le prix entre l'associé-vendeur et le tiers-acheteur, le prix sera déterminé par arbitrage.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite, la mise sous tutelle ou la déconfiture d'un associé.

Les associés sont obligés de contribuer activement à l'activité de la société et de toute autre société filiale par leur travail professionnel exercé exclusivement au sein de la société ou au sein de toute autre société filiale.

En cas de cessation d'activité notamment en cas de décès, de départ en retraite, d'invalidité empêchant un associé d'exercer la profession, d'interdiction de profession ou de mise sous tutelle, l'associé en question, ses représentants légaux, ses héritiers ou ayants droit sont obligés de céder l'ensemble des parts détenues selon les mêmes conditions et modalités que celles fixées dans l'article 7 qui précède.

Un associé peut être exclu de la société et la totalité de ses parts peut faire l'objet d'un rachat forcé par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social suivant les modalités arrêtées dans le pacte entre associés.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par deux ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant administratif et technique avec celle d'un autre associé, que ce dernier soit gérant ou non.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération.

Les trois cent seize (316) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean-Claude Jacoby, prénommé une part	1
2) Monsieur Walter De Toffol, prénommé une part	1
3) Monsieur Paul Moecher, prénommé une part	1
4) Monsieur Georges Sebastiani, prénommé une part	1
5) Monsieur Marc Ewen, prénommé trois cent douze parts	312
Total: trois cent seize parts	316

Les parts sociales ainsi souscrites sont immédiatement libérées par des versements en espèces au prix de cent euros (EUR 100,-) par part, de sorte que la somme de trente et un mille six cents euros (EUR 31.600,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire par une attestation bancaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a.) Monsieur Jean-Claude Jacoby, ingénieur diplômé, né le 14 avril 1950, à Luxembourg, demeurant à L-1452 Luxembourg, 10, rue Théodore Eberhard, gérant administratif et technique.

b.) Monsieur Walter De Toffol, technicien diplômé, né le 9 novembre 1954, à Vallanda-Agordina (Italie), demeurant à L-1711 Luxembourg, 7, rue Bernard Haal, gérant administratif.

c.) Monsieur Paul Moecher, ingénieur diplômé, né le 25 janvier 1955, à Ettelbrück, demeurant à L-6913 Roodt/Syre, 26, rue A. Hoffman, gérant administratif et technique.

d.) Monsieur Georges Sebastiani, ingénieur, né le 12 mars 1956, à Arlon (Belgique), demeurant à B-6780 Hondelange, 4 rue des Châtaigniers, gérant administratif et technique.

2.- Le siège social est fixé à Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach L-2168 Luxembourg.

3.- L'assemblée autorise les gérants à acquérir à titre onéreux pour compte de la Société 847 parts dans la Société à responsabilité limitée GEHL JACOBY & ASSOCIES INGENIEURS-CONSEILS.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Jacoby, W. De Toffol, P. Moecher, G. Sebastiani, M. Ewen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, vol. 21CS, fol. 27, case 6. – Reçu 316 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

F. Baden.

(046213.3/200/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

SIMFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 25.597.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2004

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Jean Hamilius, ingénieur commercial, demeurant à Luxembourg, Président,

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg,

- Monsieur Edy Schmit, diplômé H.E.C., Paris, demeurant à Strassen,

- Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., 25, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045850.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

**SES ASTRAnet S.A., Société Anonyme,
(anc. SES MULTIMEDIA S.A.).**

Registered office: Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 57.624.

In the year two thousand four, on the thirteenth of May.
Before Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SES MULTIMEDIA S.A., a société anonyme having its registered office in Betzdorf, registered in the trade register of Luxembourg under number B 57.624, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 20 December 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 14 March 1997. The articles of incorporation of the Corporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 15 July 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 20 October 1999.

The meeting was opened at 11.30 p.m with Mrs Marie-Luise Lerner-Wolff, Assistant Corporate and Legal Affairs, SES ASTRA SA, residing in Newel (Germany), in the chair, who appointed as secretary Ms Marina Muller, employee, residing in Athus,

The meeting elected as scrutineer Mr Pierre Margue, VP Legal & Corporate Affairs, SES GLOBAL SA, residing in Contern (Luxembourg),

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1° Change of the name of the Corporation into SES ASTRAnet S.A.

2° Addition in article 3 paragraph 2 of the words «both wholesale and retail.»

3° Amendment of the share capital.

a) Decrease of the subscribed share capital by EUR 18,000,000.- by writing off to such extent the accumulated losses of the Corporation.

b) Increase of the subscribed capital by EUR 15,000,000 in order to bring it to EUR 15,450,000.-

c) Increase of the authorized capital up to EUR 80,000,000.-

4° Subsequent amendment of the articles of incorporation.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That all the shareholders being present or represented at the meeting, no convening notices were necessary, all the shareholders present or represented declaring that they have been duly convened and that they have got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV. That the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the name of the Corporation into
SES ASTRAnet S.A.

Article 1 of the articles of incorporation will henceforth have the following wording:

«There exists a corporation (the «Corporation») in the form of a société anonyme under the name of SES ASTRAnet S.A.»

Second resolution

The meeting resolves to add the words «both wholesale and retail» in paragraph 2 of article 3 of the articles of incorporation which will henceforth read as follows:

«In addition the Corporation may conduct all kinds of commercial, industrial and financial business, both wholesale and retail, as well with movable as with immovable assets, which it may deem useful in the accomplishment of its purpose. The Corporation may also acquire and hold any kinds of interest, in any form, in any Luxembourg or foreign enterprise, company or association likely to further the Corporation's purpose to the best use.»

Third resolution

The meeting resolves to decrease the subscribed share capital by eighteen million euros (EUR 18,000,000.-) by writing off the accumulated losses of the Corporation to the extent of such amount and the cancellation of seven thousand two hundred (7,200) shares held by SES ASTRA S.A.

The subscribed share capital is thus decreased from eighteen million four hundred and fifty thousand euros (EUR 18,450,000.-) to four hundred and fifty thousand euros (EUR 450,000.-) represented by one hundred and eighty (180) shares.

Fourth resolution

The meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of fifteen million euros (EUR 15,000,000.-) in order to bring it from its present amount of four hundred and fifty thousand euros (EUR 450,000.-) up to fifteen million four hundred and fifty thousand euros (EUR 15,450,000.-) by the issue of six thousand (6,000) shares with a par value of two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

The general meeting accepts the Corporation SES ASTRA as subscriber of the new shares, the other shareholder declaring to waive its preferential subscription right.

Subscription and payment

The six thousand (6,000) new shares are all subscribed by the Corporation SES ASTRA, having its registered office in Betzdorf, here represented by Marie-Luise Lerner-Wolff by virtue of a proxy under private seal giving in Betzdorf on 11 May, 2004.

All the shares have been paid up by the subscriber in cash to the extent of 100%, so that the amount of fifteen million euros (EUR 15,000,000.-) has been put at the free disposal of the Corporation, proof of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Fifth resolution

The meeting resolves to increase the authorised capital up to eighty million euros (EUR 80,000,000.-) comprising thirty-two thousand (32,000) authorised shares with a par value of two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-) per share.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first and the second paragraph of article 5 of the articles of incorporation are amended and will have henceforth the following wording:

«The authorised capital of the Corporation is set at eighty million euros (EUR 80,000,000.-) comprising thirty-two thousand (32,000) authorised shares with a par value of two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-) per share.

The subscribed capital of the Corporation is set at fifteen million four hundred and fifty thousand euros (EUR 15,450,000.-) divided into six thousand one hundred and eighty (6,180) shares with a par value of two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-) per share.»

Estimation of costs

The expenses of whatever kind to be borne by the Corporation by reason of the increase of capital are valued by the appearing parties at EUR 160,000.-

The notary who speaks and understands the English language declares that on request of the appearing parties the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same parties, the English version will prevail in case of divergences between the French and the English version.

Whereof the present deed was drawn up in the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le treize mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SES MULTIMEDIA S.A., ayant son siège social à Betzdorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.624, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil, du 14 mars 1997. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, du 20 octobre 1999.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Marie-Luise Lerner-Wolff, Assistant Corporate and Legal Affairs, SES ASTRA SA, demeurant à Newel (Allemagne),

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Margue, VP Legal & Corporate Affairs, SES GLOBAL SA, demeurant à Contern,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination en SES ASTRAnet S.A.
2. Ajout dans l'article 3, paragraphe 2 des mots «en gros et en détail»
3. Modification du capital social
 - a) Réduction du capital souscrit de EUR 18.000.000,- par amortissement à due concurrence des pertes de la société.
 - b) Augmentation du capital souscrit à concurrence de EUR 15.000.000,- pour le porter à EUR 15.450.000,-
 - c) Augmentation du capital autorisé jusqu'à EUR 80.000.000,-.
4. Modification afférente des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que tous les actionnaires étant présents ou représentés à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend ensuite à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en
SES ASTRAnet S.A.

L'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société (la «Société») sous forme de société anonyme sous la dénomination de SES ASTRAnet S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter les mots «en gros et en détail» dans le paragraphe 2 de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«En outre la Société peut entreprendre toute sorte d'activité commerciale, industrielle et financière, en gros et en détail, tant avec des actifs mobiliers qu'avec des actifs immobiliers, qu'elle jugera utile à l'accomplissement de son objet. La Société peut également acquérir et détenir tout type de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, société ou association luxembourgeoise ou étrangère, susceptibles de promouvoir au mieux l'objet de la société.»

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de réduire le capital social souscrit de dix-huit millions d'euros (EUR 18.000.000,-) par amortissement à due concurrence des pertes accumulées de la Société et annulation de sept mille deux cents (7.200) actions détenues par SES ASTRA S.A.

Le capital souscrit est ainsi ramené de dix-huit millions quatre cent cinquante mille euros (EUR 18.450.000,-) à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) représenté par cent quatre-vingt (180) actions.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) pour le porter de son montant de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) à quinze millions quatre cent cinquante mille euros (EUR 15.450.000,-) par la création et l'émission de six mille (6.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'Assemblée admet la Société SES ASTRA à la souscription des actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les six mille (6.000) actions nouvelles sont toutes souscrites à l'instant par la société anonyme SES ASTRA, ayant son siège à Betzdorf, ici représentée par Madame Marie-Luise Lerner-Wolff en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Betzdorf, le 11 mai 2004.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par le souscripteur à concurrence de 100% par un versement en espèces, de sorte que la somme de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) a été mise à la disposition de la société ainsi qu'il a été justifié au notaire par une attestation bancaire.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital autorisé à quatre-vingt millions d'euros (EUR 80.000.000,-) divisé en trente-deux mille (32.000) actions autorisées d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) par action.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier et le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à quatre-vingt millions d'euros (EUR 80.000.000,-) divisé en trente-deux mille (32.000) actions autorisées d'une valeur de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) par action.

Le capital souscrit de la Société est fixé à quinze millions quatre-cent cinquante mille euros (EUR 15.450.000,-) divisé en six mille cent quatre-vingt (6.180) actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de EUR 160.000,-.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais déclare qu'à la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. Lerner-Wolff, P. Margue, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2004, vol. 143S, fol. 62, case 5. – Reçu 150.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

F. Baden.

(046334.3/200/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

**SES ASTRAnet S.A., Société Anonyme,
(anc. SES MULTIMEDIA S.A.).**

Siège social: Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 57.624.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046338.3/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

MAWI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 20, rue Adolphe Klein.

R. C. Luxembourg B 70.961.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(045505.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

**CARROSSERIE 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GRAND GARAGE DE DUDELANGE, S.à r.l.).**

Siège social: L-5811 Fentange, 130, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 24.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02351, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARROSSERIE 2000, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(045706.3/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

**S.B.D. SYNTHETIC BIOLOGICAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Société Anonyme)**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.982.

L'an deux mille quatre, le deux juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de S.B.D. SYNTHETIC BIOLOGICAL DEVELOPMENT S.A., R. C. S. B n° 49.982, avec siège social à Luxembourg.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 1994, publié au Mémorial, Série C n° 199 du 4 mai 1995. Les statuts furent modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 29 décembre 2001, publié au Mémorial, Série C n° 701 du 7 mai 2002.

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Monsieur le Président nomme comme secrétaire Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont et Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Les actionnaires présents déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

- 1) Transformation de la société de société de participations financières (SOPARFI) en société holding type 1929
- 2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts sociaux.
- 3) Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société de société de participations financières (SOPARFI) en société holding type 1929.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article quatre des statuts sociaux est modifié pour avoir dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières (sociétés holding).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à neuf heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schmit, G. Schneider, S. Bortolus, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 21CS, fol. 32, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(046306.3/230/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

**S.B.D. SYNTHETIC BIOLOGICAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Société Anonyme)**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.982.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 671 du 2 juin 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(046307.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

F.M. AUTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3324 Bivange, 2, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 67.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02357, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.M. AUTO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(045709.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

DISTRIBUTRADE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 19.612.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(045561.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

DISTRIBUTRADE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 19.612.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2004

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,

- Monsieur Marc E. Marteyn, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Dilbeek, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. pour une période d'un an. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00511. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045531.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

**INTERPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 53.180.

L'an deux mille quatre, le quatorze mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INTERPORT INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 53.180, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 novembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 77 du 13 février 1996. Les statuts ont été modifiés suivant décisions de l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 juin 2002, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 1331 du 13 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sabine Koos, ingénieur commercial, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Abandon du statut de société holding.

2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière, ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indi-

rectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.»

3) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 469.013,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 500.000,- par incorporation de réserves disponibles sans émission d'actions nouvelles.

4) Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

5) Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

6) Modification de l'article 12, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 10.00 heures.»

7) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière, ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent soixante-neuf mille treize euros trente et un cents (469.013,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) moyennant incorporation de réserves disponibles à due concurrence, sans émission d'actions nouvelles.

La preuve de l'existence de réserves disponibles à concurrence de quatre cent soixante-neuf mille treize euros trente et un cents (469.013,31 EUR) a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément moyennant production d'une situation intermédiaire établie au 30 avril 2004.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12. 1^{er} alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 10.00 heures.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève à approximativement 2.000,- EUR. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Braun, N.Schoppach, S. Koos, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, vol. 143S, fol. 58, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

P. Frieders.

(046396.3/212/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

INTERPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 53.180.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

P. Frieders.

(046398.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

VESTIGOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 53.464.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(046171.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

VESTIGOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 53.464.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 1^{er} juin 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de VESTIGOR S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

le résultat net au 31 décembre 2002 est une perte de EUR 28.210,69 qui sera allouée dans le compte pertes à reporter;

- de continuer les activités de la Société;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01414. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046173.2/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

F.M.K. INTERNATIONAL BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, rue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 52.057.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 juin 2003

L'assemblée était ouverte à 10.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée est présidée par Madame Anne Smons-Wats qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia Car-raro. L'assemblée a élu Mademoiselle Marina Valvasori, scrutateur.

Le Président déclare qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 4.638 actions est représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de M. Heinz Klötzner de son poste d'administrateur de la société
2. Décharge à l'administrateur sortant
3. Composition du Conseil d'Administration

Décisions

1. Les actionnaires ont unanimement accepté la démission de M. Heinz Klötzner, de son poste d'administrateur de la société.

2. La décharge à l'administrateur sortant est remise à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront pré-sentés les comptes annuels portant sur les exercices sociaux se terminant le 31 décembre 2001 et 2002.

3. Le conseil d'administration se compose de:

- Madame Anne Smons-Wats,
- Madame Aude-Marie Thouvenin,
- Monsieur Bernd Gnauck.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close à 12.00 heures.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03052. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045724.3/759/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

TELEVENTURE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 83.849.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Signature.

(045809.3/1349/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

TELEVENTURE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 83.849.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme TELEVENTURE INTERNATIONAL S.A. tenue extraordinaire en date du 10 mai 2004 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice au 31 décembre 2002 sont approuvés,
- La perte de l'exercice au 31 décembre 2002 est reportée aux comptes de l'année 2004,
- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045814.3/1349/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

UBAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.412.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2004

La distribution suivante des dividendes est approuvée:

Action de	Type	Compartiments	Dividende	
			Devise	
		<i>Compartiments obligataires / Bond Compartiments</i>		
Distribution	A	UBAM - DYNAMIC SHORT TERM US DOLLAR BOND	USD	1,92
Distribution	A	UBAM - DYNAMIC SHORT TERM EURO BOND	EUR	4,32
Distribution	A	UBAM - MEDIUM TERM US DOLLAR BOND	USD	1,76
Distribution	A	UBAM - MEDIUM TERM EURO BOND	EUR	9,00
Distribution	A	UBAM - YIELD CURVE EURO BOND	EUR	1,97
Distribution	A	UBAM - YIELD CURVE SWISS FRANC BOND	CHF	0,55
Distribution	A	UBAM - YIELD CURVE STERLING BOND	GBP	5,08
Distribution	A	UBAM - GLOBAL BOND (CHF)	CHF	0,63
Distribution	A	UBAM - CORPORATE US DOLLAR BOND	USD	1,49
Distribution	A	UBAM - CORPORATE US EURO BOND	EUR	2,48
		<i>Compartiments d'allocation d'actifs / Assets allocation</i>		
		<i>Compartiments</i>		
Distribution	A	UBAM - CONSERVATIVE PORTFOLIO (USD)	USD	1,68
Distribution	A	UBAM - CONSERVATIVE PORTFOLIO (EURO)	EUR	1,30
Distribution	A	UBAM - CONSERVATIVE PORTFOLIO (CHF)	CHF	0,51

La date du paiement de ces dividendes est fixée au 16 juin 2004 et la date ex-dividende au 4 juin 2004.

Le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Benzeno et de Monsieur Eric Stilmant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008, date d'expiration du mandat des autres administrateurs, est approuvé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration d'UBAM

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR01963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046292.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

DIADEME S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 27.044.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(045827.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

BONDLINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 20.589.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(045829.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

FESTIVITAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 64.098.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Signature.

(045807.3/1349/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

FESTIVITAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 64.098.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme FESTIVITAS S.A. tenue extraordinairement en date du 7 mai 2004 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice au 31 octobre 2003 sont approuvés.
- La perte de l'exercice au 31 octobre 2003 est reportée aux comptes de l'année 2004.
- Après délibération conformément à l'article 100 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a décidé la poursuite de l'activité de la société.
- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats au 31 octobre 2003.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05735. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045816.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

LUXAIR, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE NAVIGATION AERIENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 4.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02388, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour LUXAIR

Signature

(046229.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

LUXAIR, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE NAVIGATION AERIENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 4.109.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 10 mai 2004

«Monsieur Pierre Gramegna ayant remis sa démission du mandat d'administrateur avec effet au 31 août 2003, l'assemblée ratifie la cooptation par le conseil d'administration de Monsieur Marc Thill, Directeur des Relations Economiques Internationales au Ministère des Affaires Etrangères, comme membre du conseil d'administration, avec effet au 6 novembre 2003, Monsieur Thill achevant le mandat de Monsieur Gramegna.

Monsieur Raymond Kirsch ayant remis sa démission du mandat d'administrateur et de Vice-Président avec effet au 1^{er} février 2004, l'assemblée ratifie la cooptation par le conseil d'administration de Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur Général et Président du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, comme membre du conseil d'administration, avec effet au 2 février 2004, Monsieur Finck achevant le mandat de Monsieur Kirsch.

Le mandat de tous les administrateurs venant à expiration lors de la présente assemblée, l'assemblée est appelée à élire les nouveaux membres du conseil d'administration.

L'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Sont nommés administrateurs pour un terme d'une durée d'un (1) an, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2005:

Messieurs:

Jean-Claude Finck, Jean Meyer, Jan Henning zur Hausen, Marc Hoffmann, Paul Schmit, Marc Thill, Bruno Sidler.

Conformément à la loi du 6 mai 1974 instituant des comités mixtes dans les entreprises du secteur privé et organisant la représentation des salariés dans les sociétés anonymes, et à la suite des élections sociales du 12 novembre 2003, les nouvelles délégations du personnel de LUXAIR ont été appelées à nommer leurs représentants au sein du conseil d'administration.

Ont été désignés, par vote du 7 avril 2004, comme représentants du personnel au conseil d'administration:

- Monsieur Daniel Colling,
- Monsieur Helder de Oliveira Borges,
- Madame Gaby Schaul-Fonck.

Tenant compte des mandats des représentants du personnel, le conseil d'administration se compose partant comme suit:

Madame Gaby Schaul-Fonck et

Messieurs Daniel Colling, Helder de Oliveira Borges, Jean-Claude Finck, Marc Hoffmann, Jean Meyer, Paul Schmit, Bruno Sidler, Marc Thill, Jan Henning zur Hausen.

L'assemblée décide de reconduire pour 2004 le mandat de DELOITTE & TOUCHE S.A. LUXEMBOURG comme réviseur d'entreprise externe indépendant de la société, en application des dispositions légales en vigueur.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour LUXAIR

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02383. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046226.3/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

BI-LU-FER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1811 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.

H. R. Luxemburg B 76.291.

Im Jahre zweitausendundvier, den siebzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft BI-LU-FER S.A., mit Sitz in L-1811 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean, R. C. Luxemburg Sektion B Nummer 76.291.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 31. Mai 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 740 vom 9. Oktober 2000.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr François Winandy, diplômé EDHEC, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Olivier Henz, diplômé EDHEC, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Anne Zinni, maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 100.000,- (hunderttausend Euro) um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 100.000,- (hunderttausend Euro) auf EUR 200.000,- (zweihunderttausend Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 100 (hundert) neuen Aktien, jede mit einem Nominalwert von EUR 1.000,- (tausend Euro), einzuzahlen durch Bareinbringen von EUR 100.000,- (hunderttausend Euro), umzuwandeln in Kapital.

2. Verzicht soweit als notwendig, auf das bevorzugte Zeichnungsrecht der Gesellschaft BITBURGER STAHL-CENTER, GmbH, von Herrn Robert Walentiny, von Frau Michèle Sol, von Herrn François Winandy, bei der vorgenannten Kapitalerhöhung.

3. Zeichnung durch Herrn Jean-Claude Schaeffer und die Gesellschaft ABFIN HOLDING S.A. bei der im 1. Punkt der Tagesordnung erwähnten Kapitalerhöhung.

4. Schaffung eines genehmigten Kapitals für die Dauer von fünf Jahren, von einem Betrag von EUR 250.000,- (zweihundertfünfzigtausend Euro).

5. Nachfolgende Abänderung von Artikel 5 der Satzung. 6. Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um hunderttausend Euro (100.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von hunderttausend Euro (100.000,- EUR) auf zweihunderttausend Euro (200.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von hundert (100) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je tausend Euro (1.000,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.

Zweiter Beschluss

Die hundert (100) neuen Aktien werden nach Verzicht der bevorzugten Zeichnungsrechte der Gesellschafter BIT-BURGER STAHL-CENTER, GmbH, Robert Walentiny, Michèle Sol und François Winandy, wie folgt gezeichnet:

- acht (8) Aktien durch Herrn Jean-Claude Schaeffer, Bankdirektor, wohnhaft in L-1129 Luxemburg; 40, rue des Anémones;
- zweiundneunzig (92) Aktien durch die Aktiengesellschaft ABFIN HOLDING S.A., mit Sitz in L-1931 Luxemburg, 25, avenue de la Liberté; und voll durch Bareinlagen einbezahlt, sodass die Summe von hunderttausend Euro (100.000,- EUR) der Aktiengesellschaft BI-LU-FER S.A., ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Einführung eines genehmigten Aktienkapitals der Gesellschaft, gemäss den Bestimmungen von Artikel 32-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und die Festlegung besagten genehmigten Aktienkapitals auf zweihundertfünfzigtausend Euro (250.000,- EUR) durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien mit einem Nominalwert von je tausend Euro (1.000,- EUR) und mit Ermächtigung des Verwaltungsrates im Rahmen von Artikel 32-3-5 des besagten Gesetzes zu handeln.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel fünf der Satzung dementsprechend abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

in deutscher Sprache:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt zweihunderttausend Euro (200.000,- EUR), eingeteilt in zweihundert (200) Aktien mit einem Nominalwert von je tausend Euro (1.000,- EUR), welche voll eingezahlt sind.

Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Betrag auf zweihundertfünfzigtausend Euro (250.000,- EUR) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien deren Nominalwert tausend Euro (1.000,- EUR) beträgt.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt:

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;
- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen;
- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend am 17. Mai 2004, und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmässig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Das gezeichnete Kapital und das genehmigte Kapital der Gesellschaft können durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder reduziert werden, welcher mit der gleichen Stimmmehrheit wie bei Satzungsänderungen zu nehmen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen und unter den gesetzlichen Beschränkungen ihre eigenen Aktien erwerben.»

in französischer Sprache:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social pourra être porté d'un montant actuel à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en numéraire, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans, commençant le 17 mai 2004, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt zweitausendzweihundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Signé: F. Winandy, O. Henz, A. Zinni, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mai 2004, vol. 527, fol. 6, case 1. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2004.

J. Seckler.

(043778.3/231/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

S.W.I.F.T. RE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 24.408.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

(046208.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

S.W.I.F.T. RE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 24.408.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le jeudi 27 mai 2004 au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

1. L'Assemblée décide de nommer:

- comme administrateurs:

- Mme Blanche Petre, Dieweg, 126, B-1180 Uccle

- M. Francis Vanbever, 1, avenue Adele, B-1310 La Hulpe

- M. Jan Jacob Kamp, Gustav Mahlerlaan, 10, 1082 PP Amsterdam

- Mme Catherine de Meulemeester, 1, avenue Adele, B-1310 La Hulpe

- comme secrétaire du Conseil d'Administration:

- Monsieur Claude Weber, 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

pour une durée de un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2004;

2. L'Assemblée nomme ERNST & YOUNG comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2005 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02745. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046180.3/253/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2004.

LOCALDATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.
R. C. Luxembourg B 100.779.

Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2004

Madame Nadia Raglewski, indépendante, demeurant à L-4045 Esch-sur-Alzette, 2, rue Dr. Philippe Bastian,
Déclare qu'elle est seule associée et propriétaire des cent parts sociales de la société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois dénommée LOCALDATA, S.à r.l., avec siège social à L-4045 Esch-sur-Alzette, 2, rue Dr. Philippe Bastian, immatriculée au registre du commerce tenu au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 100779,

constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2004, en cours de publication au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations.

L'associé prend la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé décide de donner comme nouvelle adresse du siège social de la société, celle de:

L-4176 Esch-sur-Alzette, 30 rue Jos Kieffer.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01696. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045700.3/203/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2004.

SOLFICORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 98.905.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 4 juin 2004, réf. DSO-AR00051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 juin 2004.

Signature.

(902092.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2004.

FLY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.406.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 août 2004 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (03697/696/16)

Le Conseil d'Administration.

FORAGE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 68.772.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 août 2004 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Délibération concernant la continuité des activités de la société en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03590/755/20)

Le Conseil d'Administration.

BANCA LOMBARDA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 62.318.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders of BANCA LOMBARDA SICAV will be held at the Registered Office of the Company on *3rd August 2004* at 10.00 a.m.

Agenda:

1. Approval of the Activities' Report for the fiscal year ended on 30th April 2004.
2. Approval of the Auditor's Report for the fiscal year ended on 30th April 2004.
3. Approval of the financial statements for the fiscal year ended on 30th April 2004.
4. Allocation of the net result for the fiscal year ended on 30th April 2004.
5. Discharge of the outgoing Directors from their duties for the fiscal year ended on 30th April 2004.
6. Appointment of the Directors.
7. Appointment of the Auditor.
8. Any other business.

Shareholders are informed that no quorum is required for this Meeting and that the decisions are taken by a simple majority of the shares present or represented.

Each share is entitled to one vote.

Each Shareholder may act at any meeting by Proxy. For this purpose, proxies are available at the Registered Office and will be sent to Shareholders on request.

To be valid, proxies must be duly signed by Shareholders and sent to the Registered Office in order to be received the day preceding the Meeting by 5 p.m. at the latest.

Owners of bearer shares who would like to attend the Meeting should deposit their shares at the Registered Office two working days before the Meeting.

Shareholders wishing to obtain the Audited Annual Report as at 30th April 2004 may apply to the Registered Office of the Company.

On behalf of the Company

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

(03759/755/33).

GAHERAUPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 75.843.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *20 août 2004* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. démission des administrateurs;
7. nomination des nouveaux administrateurs;
8. divers.

I (03698/817/19)

Le Conseil d'Administration.

LUXUS INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.127.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 août 2004 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 15 juin 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03401/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CALIOPE INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.122.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 août 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 juin 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03402/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CONVERTER TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 29.847.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 10. August 2004 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2003
3. Ratifizierung der Kooptierung eines Verwaltungsratsmitglieds
4. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
5. Verschiedenes.

II (03413/795/15)

Der Verwaltungsrat.

GREENFIELD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.062.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 août 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (03414/795/15)

Le Conseil d'Administration.

TECANOX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.387.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 août 2004 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (03415/795/15)

Le Conseil d'Administration.

CONSORTIUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.133.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 18 août 2004 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 18 juin 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03451/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ESTALEX REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.551.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 18 août 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 18 juin 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03452/795/14)

Le Conseil d'Administration.

OTOVITRE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 84.391.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on August 18, 2004 at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of June 18, 2004 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

II (03453/795/14)

The Board of Directors.

ELEKTRA FINANZIERUNG A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.610.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 18 août 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 18 juin 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03454/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BOCARIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.418.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 août 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (03544/795/15)

Le Conseil d'Administration.

MARSAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.761.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 11 août 2004 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (03582/000/18)

Le Conseil d'Administration.

AGORANET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 72.913.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 10 août 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

II (03583/000/19)

Le Conseil d'Administration.

DESALLINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.195.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 août 2004 à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (03621/534/14)

Le Conseil d'Administration.

CAR BUSINESS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.171.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 9 août 2004 à 10.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (03633/000/20)

Le Conseil d'Administration.

YASMIN REAL ESTATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.580.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 9 août 2004 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Décision sur la continuation des activités de la société en relation avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
6. Divers

II (03635/520/17)

Le Conseil d'Administration.

AL BADR B. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 40.505.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 9 août 2004 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Décision sur la continuation des activités de la société en relation avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
6. Divers

II (03636/520/17)

Le Conseil d'Administration.

PRESCOTT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.442.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 août 2004 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (03640/696/16)

Le Conseil d'Administration.

ASPIDISTRA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 80.571.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 août 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (03642/1023/16)

Le Conseil d'Administration.
